

Novembre 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-cinquième session

Rome, 3-7 décembre 2012

Évolution des débats d'instances intéressant la FAO

Résumé d'orientation

Conformément à l'Action n° 2.31 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, le Conseil est tenu au courant des débats d'autres instances intéressant l'Organisation. Les exposés présentés à la cent quarante-cinquième session du Conseil porteront sur les thèmes suivants:

- Une seule santé pour tous.
- Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, points sur l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, Rio+20 et CIN+21.
- Déroulement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et conclusions de la onzième Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB).
- Collaboration entre les organisations dont le siège est à Rome.
- Examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement.

Les thèmes ci-dessus sont présentés à la cent quarante-cinquième session du Conseil pour information seulement.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. Une seule santé pour tous

1. L'approche "Une seule santé" a pour objectif de mieux protéger les populations contre les maladies, qu'elles soient connues ou émergentes, endémiques ou transfrontalières, en améliorant la biosécurité des systèmes de production animale et la résilience des communautés et des pays confrontés à la croissance démographique, à l'augmentation des besoins alimentaires et nutritionnels et aux changements du climat et des agrosystèmes. La mise en œuvre des principes de "Une seule santé" bénéficiera aux familles et à la société civile, encouragera un commerce sûr et protégera les moyens d'existence des exploitants agricoles et des éleveurs face aux maladies grâce à une meilleure évaluation des risques et à une gestion plus performante des menaces sanitaires. Parmi les menaces qui pèsent sur la chaîne alimentaire, on distingue des agents pathogènes d'origine alimentaire (comme la Salmonella ou l'aflatoxine), des problèmes de santé publique vétérinaire (grippe aviaire, brucellose, rage), et des pathogènes capables de proliférer rapidement, de se transmettre facilement et d'entraîner d'importants dégâts sur le plan socio-économique (rouille du blé, criquets pèlerins, fièvre de la vallée du Rift et peste porcine).
2. Avec l'aide d'autres parties prenantes concernées de dimension locale ou internationale, la FAO peut faire progresser l'approche "Une seule santé" en fournissant un cadre conceptuel et opérationnel à la prévention des maladies, la sécurité de la chaîne alimentaire et la gestion des ressources naturelles.
3. L'objectif de l'approche "Une seule santé" est de réaligner les dynamiques sanitaires humaine, environnementale et animale en appelant à une collaboration plus efficace entre les différents secteurs et disciplines et en mettant l'accent sur la prévention des maladies et l'amélioration des conditions de production alimentaire. Cela permettra de limiter, voire de contrer l'émergence de zoonoses et d'autres maladies: contrôler progressivement l'apparition d'une maladie zoonotique à la source, c'est-à-dire chez l'animal, permettrait de faire chuter le nombre potentiel de cas chez les humains.
4. L'ampleur de l'expertise de la FAO dans un grand nombre de domaines lui confère un statut idéal pour faciliter et promouvoir l'approche "Une seule santé" dans toutes ses activités, qu'il s'agisse du recueil d'observations et de statistiques sur les écosystèmes et agrosystèmes, de l'élaboration de politiques ou de la mise en œuvre de projets sur le terrain. Il est prouvé que les personnes pauvres subissent de manière disproportionnée le fardeau des maladies endémiques chroniques, y compris les maladies émergentes ou réémergentes. Lorsqu'il est admis que pour mieux comprendre et enrayer les causes premières de ces risques, il est nécessaire de revoir les politiques nationales et internationales et notamment les installations agro-hydrologiques, parfois sources d'inondations et de multiplication des vecteurs pathogènes (comme par exemple les moustiques et les parasites présents dans l'eau), les populations pauvres sont là encore les plus affectées par le changement.

II. Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015, points sur l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, Rio+20 et CIN+21

5. La FAO travaille, en étroite collaboration avec les autres organisations ayant leur siège à Rome, à un engagement systématique, proactif et cohérent en faveur du Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 et du suivi des décisions prises à la Conférence Rio+20. L'Organisation travaille à l'élaboration d'un ensemble de messages communs aux programmes "post-2015" et "Rio+20" et encourage leur convergence. La FAO a constitué en interne une équipe spéciale chargée d'organiser, de coordonner et d'orienter ces efforts, en lien étroit avec un groupe technique créé à l'échelle de l'Organisation et regroupant des services qui travaillent sur ces questions au niveau opérationnel. Pour que la lutte contre la faim et pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle soit maintenue sur la liste des priorités du développement mondial au-delà de 2015, et pour encourager les parties prenantes à en définir les modalités et les objectifs, diverses consultations nationales et thématiques ont été mises en place dans le cadre du Plan de travail établi pour 2012 par l'équipe spéciale multidisciplinaire du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). On dénombre une consultation électronique (novembre-décembre 2012), une consultation avec les parties prenantes au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et une consultation de haut niveau qui

devrait se tenir à Madrid dans les prochains mois. Considérant l'importance de ces consultations pour les pays membres comme pour les Nations Unies, la FAO propose qu'un point conséquent relatif au suivi des programmes « Post-2015 » et « Rio+20 » soit ajouté au programme de la prochaine Conférence de l'Organisation (milieu d'année 2013) ainsi à ceux de la série de conférences régionales prévue en 2014.

6. Le système des Nations Unies réfléchit également à la voie à suivre pour l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Sur la base d'une évaluation interne de ses activités et des résultats obtenus, différentes options sont envisagées et le mandat de l'Équipe spéciale est redéfini. Le Secrétariat de l'Équipe spéciale est également en cours d'évaluation. Cette évaluation a pour but de recommander un cadre approprié pour les futures modalités de fonctionnement.

7. La nécessité de faire progresser les questions nutritionnelles sur l'agenda du développement international est désormais reconnue, et des mesures ont été prises. La FAO et l'OMS sont en train d'organiser la « Conférence internationale sur la nutrition: 21 ans après » (CIN+21), qui se tiendra à Rome du 13 au 15 novembre 2013. La conférence CIN+21 rassemblera des experts de la nutrition, de l'alimentation, de l'agriculture, de la santé et d'autres domaines dans le but de parvenir à un consensus sur une politique nutritionnelle mondiale. Elle entend également mobiliser les volontés politiques et les ressources nécessaires à une meilleure coopération internationale pour l'amélioration de la nutrition et la mise au point de nouvelles mesures visant à garantir à tous une alimentation adéquate.

III. Déroulement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et conclusions de la onzième Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

8. La FAO travaille de concert avec ses partenaires pour apporter une vision holistique des secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts et du rôle que jouent ces secteurs, dans un contexte de bouleversement climatique, en faveur de la préservation des moyens d'existence et des ressources naturelles indispensables à la sécurité alimentaire et au développement. La FAO offre un conseil technique lors des négociations, ainsi qu'une assistance, sur simple demande des parties, sur des questions relatives à la réduction de l'impact environnemental en agriculture et à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (programme REDD+), ainsi qu'à leur financement. La FAO soutient également les activités d'adaptation et le Programme de travail de Nairobi (http://unfccc.int/adaptation/nairobi_work_programme/items/3633.php), tout comme les programmes d'éducation et de renforcement des capacités mis en place dans le cadre du Programme de travail de New Delhi (http://unfccc.int/cop8/latest/14_cpl3_sbsta123add1.pdf). Ce soutien se manifeste par le biais d'activités telles que la publication de dossiers, la présentation de projets et l'organisation d'ateliers et de manifestations ponctuelles. La FAO œuvre actuellement, aux côtés d'autres organes, en faveur de l'adoption d'un Programme de travail sur l'agriculture. Ce dernier, placé sous l'égide de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), permettrait de faire progresser les connaissances scientifiques et techniques et de documenter les futures prises de décisions relatives au rôle de l'agriculture dans les questions posées par la sécurité alimentaire et les changements climatiques à venir.

9. En octobre 2012, la onzième réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a abouti à plusieurs décisions visant à promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et les résultats des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les Parties de la CDB ont invité la FAO à poursuivre son action déterminante en faveur de la mise en œuvre de la CDB et ont souligné l'importance d'une collaboration renforcée entre la CDB et la FAO pour l'atteinte des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (<http://www.cbd.int/sp/targets/>), et ce particulièrement dans l'objectif de réaliser la sécurité alimentaire et dans le respect du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique. Les Parties à la CDB reconnaissent également la pertinence du mandat de la FAO dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité. Les Parties notent aussi qu'un grand

nombre d'instruments, développés par la FAO dans divers secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts et cooptés par la communauté internationale, sont très utiles à la réalisation des trois objectifs de la CDB. Enfin, elles se félicitent de l'élaboration d'un programme de travail révisé commun aux secrétariats de la CDB et de la FAO, et en particulier de la création de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). Au sein du groupe spécial constitué pour la réalisation des Objectifs d'Aichi, la FAO peut jouer un rôle moteur en faisant progresser les objectifs correspondant à son mandat, c'est-à-dire relatifs à la gestion durable de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et des forêts ainsi qu'aux ressources génétiques.

IV. Collaboration entre les organisations dont le siège est à Rome

10. On peut citer, parmi les exemples récents de partenariats et d'engagements renouvelés de la part des organisations dont le siège est à Rome les travaux collectifs menés cette année à l'occasion de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable "Rio+20" et du sommet du G20 organisé à Los Cabos (Mexique). Lors de ces deux événements, la FAO a, au nom des organisations siégeant à Rome, prononcé une déclaration exhortant les dirigeants de ce monde à maintenir la sécurité alimentaire au rang de priorité du programme du G20 pour les années à venir. Les trois organisations ont également salué ensemble la réaffirmation des engagements du G8 sur le maintien de la sécurité alimentaire au rang de priorité mondiale, ainsi que la création de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

11. Autre pas important: la création, par la FAO et le PAM, d'un nouveau programme d'achats locaux de nourriture, le Programme "Acheter aux Africains pour l'Afrique", destiné aux agriculteurs et aux populations vulnérables de plusieurs pays africains. Les deux organisations ont allié leurs avantages comparatifs respectifs pour apporter de nouvelles perspectives au développement agricole et aux actions menées en faveur de l'accès à la nourriture. La synergie entre les activités de la FAO et celles du PAM dans les projets de relance du secteur agricole et les programmes d'achats locaux de nourriture constitue une nouvelle opportunité stratégique. Les organisations ayant leur siège à Rome travaillent aussi ensemble sur les problèmes de l'insécurité alimentaire dans les contextes de crise prolongée, de l'augmentation des prix alimentaires mondiaux et du manque d'autonomie des femmes dans les zones rurales.

12. La coopération entre les organisations ayant leur siège à Rome s'est également intensifiée dans les domaines suivants: collaboration renforcée et plaidoyer commun pour l'action visant à renforcer la résilience dans le Sahel et dans la corne de l'Afrique, mise en œuvre généralisée des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale adoptées par le CSA en mai 2012, suivi des activités liées à Rio+20, au Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 et de l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014). Les trois organisations collaborent en outre en vue d'accroître les gains d'efficacité sur un certains nombres de questions administratives.

V. L'examen quadriennal complet 2012

13. Le prochain Examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement, le premier depuis l'Examen triennal complet de 2007, est actuellement en cours de préparation et prendra fin avec l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-septième session (dernier trimestre 2012) de la résolution correspondante. Cet examen devrait permettre à l'Assemblée générale d'orienter l'action du système des Nations Unies en faveur du développement vers des problématiques apparues depuis 2007 et d'identifier les améliorations possibles à apporter à la participation des Nations Unies à des programmes de pays.

14. Les résultats des négociations de l'Examen quadriennal complet apporteront une nouvelle direction aux différentes orientations générales qui régissent actuellement, dans l'ensemble du système des Nations Unies, les politiques de développement et leurs modalités d'application à l'échelle des pays. Cette nouvelle direction concernera: a) le financement des activités opérationnelles; b) la contribution au développement des capacités nationales et à l'efficacité du développement;

c) l'élimination de la pauvreté; d) la coopération Sud-Sud; e) l'égalité des sexes; f) le passage de la réponse d'urgence au développement; g) le système du Coordonnateur résident et h) le soutien à l'initiative « Unis dans l'action ».